



Réalisation d'un plan d'eau

Par **leroidescons**, le **06/05/2013** à **19:03**

bonjour, je souhaite réaliser un plan d'eau en tant qu'agriculteur sur une propriété m'appartenant qui ne sera pas destiné à l'irrigation mais davantage au développement de la biodiversité, de produit de la pêche, pour agrément paysager. Quelles sont les règles en la matière

dépôt de demande ou de permis?

capacité ou dimension réglementaire?,

clôture, responsabilité en cas de noyade?

Merci à vous

Par **trichat**, le **08/05/2013** à **11:07**

Bonjour,

Vous devez vous adresser à la direction départementale de l'agriculture qui vous donnera toutes les démarches à faire pour obtenir les autorisations nécessaires à la création de ce plan d'eau.

Cordialement.